

**CONSEIL MUNICIPAL N°01/2020**  
**Jeudi 30 janvier 2020 à 19h00 – Hôtel de Ville**

**COMPTE - RENDU**

Le trente janvier deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-trois janvier précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Géraldine HUGUES, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET, Samuel MICHELON

Nombre de membres présents : 19    Absents : 4    Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 27 novembre 2019**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 27 novembre dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée. En l'absence d'observation, il est adopté à l'unanimité.

**2 – Rapport et débat d'orientations budgétaires 2020**

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Préalablement au vote du budget primitif annuel, le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation financière de la commune, et de débattre des perspectives d'évolution du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires s'articule aujourd'hui autour de six grands thèmes : le contexte économique national et international ; les orientations budgétaires de la coopération intercommunale, en l'occurrence la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence ; la situation financière de la commune au terme du dernier exercice budgétaire ; les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle ; l'évolution de la dette ; et la situation et les perspectives des budgets annexes.

A l'issue de la présentation, l'assemblée a été invitée à débattre des orientations budgétaires 2020.

*Vote à l'unanimité pour constater la présentation du rapport d'orientations et la tenue du débat*

**3 - Demande de subvention pour la première tranche de travaux de construction d'un groupe scolaire élémentaire, au titre de la DETR 2020**

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal avait sollicité une aide financière de l'Etat d'un montant de 800.000€, au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), pour la construction du groupe scolaire élémentaire au quartier Peire Fioc.

Au terme d'une réunion de travail avec Monsieur le Préfet du Gard, le 24 mai 2019, il avait été convenu que cette opération ne débiterait pas avant 2020 et Monsieur le Préfet avait proposé une attribution de subventions en deux tranches fonctionnelles, au titre de la DETR 2020 et de la DETR 2021, tandis que le montant de l'engagement de l'Etat était porté à 1M€.

Il est donc proposé d'approuver la première tranche de travaux relative à la réalisation des salles de classe, des locaux administratifs, des locaux mutualisés et des locaux techniques, pour un montant prévisionnel total de 2.765.600€HT et 3.318.720 €TTC, et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020.

*Vote à l'unanimité*

#### 4 - Modification de la demande de subvention pour la requalification du centre ancien

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux*

Par délibération en date du 24 mai 2018, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide financière du Département du Gard pour la réalisation d'une opération de réhabilitation du centre ancien. Considérant la nouvelle doctrine du Département dans le cadre des « Pactes Territoriaux », il est proposé de réviser à la baisse le programme de cette opération pour être certain de l'achever en 2020. Elle porterait donc sur l'aménagement du parking Rambert, une seconde tranche d'aménagement du parking du centre socioculturel, le renouvellement d'un tronçon du réseau d'assainissement rue de Nîmes, et la rénovation de la toiture de l'école Fontcouverte, pour un coût total prévisionnel de 209.076 €HT.

*Vote à l'unanimité*

#### 5 – Acquisition du terrain d'assiette du bassin de rétention de l'impasse Le Grand Grès

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme*

Par délibération en date du 22 juin 2017, le Conseil Municipal avait décidé de classer les parties communes du lotissement le Grand Grès dans le domaine public communal : la transaction portait sur la parcelle cadastrée AM 728 servant de voie de desserte et de circulation au lotissement précité. Répondant à la demande unanime des riverains, et prévue dans l'autorisation de lotir, cette intégration dans le domaine public avait exclu le bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement, correspondant à la parcelle cadastrée AM 818, d'une superficie de 845m<sup>2</sup>. Il est donc proposé d'initier une procédure de rétrocession de ce terrain à la commune, à titre gracieux, afin d'en assurer l'entretien.

*Vote à l'unanimité*

#### 6 – Acquisition de terrains au lieu-dit Fontcouverte

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme*

Par délibération en date du 24 janvier 2008, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition des parcelles cadastrées AM n° 227 et 228, sises dans le quartier de Fontcouverte, d'une superficie totale de 260 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Ghislaine GIBERT. Cette acquisition présentait un intérêt pour la commune dans la mesure où ces parcelles sont contiguës à la propriété communale supportant la source de Font Couverte.

Mais la transaction n'a jamais été actée par l'étude notariale à laquelle elle avait été confiée.

A la demande réitérée de Mme GIBERT, il est proposé de relancer cette transaction sur la base d'un prix de 1€/m<sup>2</sup> correspondant à l'estimation de la SAFER, soit un prix total de 260€. Elle serait confiée à l'étude notariale de Maître FERIAUD, à Beaucaire.

*Vote à l'unanimité*

#### 7 – Convention financière 2020 avec l'association « Les Petits Joncs »

*Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'enfance et jeunesse*

Conformément aux termes de la délibération du 31 janvier 2019 relative à la convention financière 2019 avec l'association Les Petits Joncs, un audit a été diligenté pour évaluer le mode de gouvernance actuel de la crèche et ses perspectives d'évolution dans un cadre réglementaire plus adapté et dans le souci d'une meilleure maîtrise budgétaire.

Ce travail est toujours en cours, et dans l'attente de la mise en œuvre d'un nouveau mode de gouvernance, il est proposé de reconduire la convention annuelle de partenariat financier qui rappelle les engagements respectifs de la commune et de l'association, ainsi que les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement, fixée à 85.000€ pour 2020.

*Vote à l'unanimité*

## 8 – Convention de coordination des actions enfance-jeunesse

*Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'enfance et jeunesse*

A l'occasion de la mise en œuvre des conventions territoriales globales au niveau des établissements de coopération intercommunale, la fonction de coordination a évolué et la CAF exige désormais qu'elle soit exercée par un coordonnateur désigné et spécifiquement affecté à cette mission.

Aussi, afin de ne pas perdre le bénéfice de l'aide de la CAF dans le cadre du renouvellement du contrat enfance jeunesse 2019-2022, il est proposé de confier la mission de coordination au Centre Social Soleil Levant de Manduel, dans le cadre d'une convention spécifique jusqu'au 31 décembre prochain. Le coût de la mission s'élève à 25.000€ par an, financé à hauteur de 12.000€ par la CAF.

Il est donc proposé de conclure une convention avec le Centre Social fixant l'engagement financier de la commune et précisant les missions du poste de coordination.

*Vote à l'unanimité*

## 9 – Convention de mise à disposition de personnel administratif auprès du S.I.A.T.B.J.

*Rapporteur : Régis BLAYRAT, conseiller municipal, délégué de la commune auprès du SIATBJ*

Depuis 2015, par voie de convention, la commune met à disposition du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières un agent comptable et un agent de paye pour l'exécution des dépenses et des recettes mensuelles du Syndicat et de l'A.S.A. des Marais.

Cette mise à disposition est effectuée à titre onéreux, sur la base d'un volume total de travail mensuel qui doit être porté à 5h30 dont 2 heures pour l'ASA des Marais.

Dans un souci de simplification administrative et de meilleure anticipation budgétaire, il est proposé de conclure une nouvelle convention tripartite entre la commune, le Syndicat d'Assainissement et l'ASA des Marais, fixant le montant du coût de mise à disposition du personnel administratif avant le vote du budget annuel. Considérant les charges prévisionnelles 2020 de la commune, ce montant s'élèverait à 860,88€ pour le Syndicat, et 522,48€ pour l'ASA des Marais, soit un montant total de mise à disposition de 1.383,36€.

*Vote à l'unanimité*

## 10 – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'E.P.C.C. Pont du Gard

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à la culture*

Depuis 2013, la commune et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard sont liées par une convention de partenariat : ce partenariat permet à l'EPCC de poursuivre son action de protection et de mise en valeur du site du Pont du Gard en s'associant avec les communes qui contribuent à la promotion du site à travers leurs outils de communication et de diffusion.

En contrepartie, l'EPCC donne libre accès du site aux habitants des communes signataires.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier, et il est proposé de la renouveler pour une période d'une année, deux fois reconductible tacitement, soit a priori jusqu'au 31 décembre 2022.

*Vote à l'unanimité*

## 11 - Actualité municipale

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Il s'agit d'aviser l'assemblée municipale de l'état d'avancement des projets et des dossiers qui font le plus souvent suite à ses délibérations ou à l'exécution du budget.

- Dans le domaine des travaux : Aménagement du chemin des Pradas ; Création de deux arrêts de bus sur la RD.999 ; Réfection du terrain d'entraînement de tennis ; Aire de covoiturage de l'avenue de Beaucaire.
- Dans le domaine des finances et de la commande publique : Subvention de 120.000€ pour la voie de liaison Peire Fioc au titre du Contrat Bourg Centre Occitanie ; subvention de l'Etat de 13.537€ pour l'installation d'alarmes anti-intrusion dans les écoles ; Consultations publiques pour l'extension de la vidéoprotection et pour l'installation d'une unité de déshydratation des boues d'épuration.

- Dans le domaine de l'Urbanisme : Jugement du tribunal Administratif favorable à la commune dans le contentieux qui l'oppose à des administrés du lotissement Le Clos des Tilloises.
- Dans le domaine de la sécurité : arrêté municipal de péril ordinaire pour l'immeuble sinistré du 1 rue de la Poste ; abandon de la procédure engagée à l'encontre des propriétaires de l'immeuble sis 3 rue du Docteur Roux du fait du départ de la locataire.
- Dans le domaine de l'administration communale : Elections municipales des 15 et 22 mars prochains.
- Les prochains rendez-vous

## 12 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Conseil Communautaire du 9 décembre 2019 (25 questions à l'ordre du jour)
- Conseil Communautaire du 13 janvier 2020 (27 questions)

## 13 - Décisions du maire

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées par l'assemblée :

- Décision n°15-2019 du 24 décembre 2019 : approbation de l'avant-projet d'installation d'une unité de déshydratation des boues d'épuration.
- Décision n°01-2020 du 15 janvier 2020 : conclusion d'un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du mode de gouvernance de la crèche Les Petits Joncs.

## 14 - Questions diverses

Etoile de Bessèges (JM. FOURNIER) : traversée de la commune mercredi 5 février au niveau de la R.999.  
Festi'Joncs 2020 (F. MARTIN) : samedi 1<sup>er</sup> février prochain au centre socioculturel.  
Cave coopérative (R. BLAYRAT) : installation prochaine de panneaux photovoltaïques sur la toiture.  
Olivettes du Pays de Nîmes (C. GOMEZ) : demande de classement au patrimoine de l'UNESCO.  
Fête de la Saint Vincent 2020 (C. CADENAT) : Remerciements de l'association des Amis de la Saint Vincent.  
Conditions climatiques (M. BLAYRAT) : point sur les conditions climatiques et le rendement de la production viticole jonquiéroise en 2019.

La séance est levée à 20h05

Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER



*Journier*